

A grayscale photograph of a family of four walking through a park. In the foreground, a large tree trunk is visible on the left. The family consists of a man, a woman, and two children, all dressed in winter clothing. They are walking on a path covered with fallen leaves. The background shows a line of trees and a clear sky.

La santé environnementale

LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Le domaine de la santé environnementale⁴³ comprend des activités qui visent à assurer l'identification, la prévention et la gestion des problèmes de santé reliés à la contamination biologique, chimique ou physique de l'air extérieur et intérieur, des eaux potable ou récréatives et du sol. Ces activités ont pour but de prévenir les maladies cardiorespiratoires liées à la qualité de l'air, les maladies d'origine hydrique, les cancers et les intoxications chimiques pouvant être causés ou aggravés par la détérioration de l'environnement et de favoriser l'aménagement d'environnements sains et sécuritaires, favorables à la santé de la population.

En santé environnementale, il importe de déterminer les sources de contamination biologique, chimique ou physique et leurs impacts sur la santé au moyen d'enquêtes (épidémiologiques ou autres) en collaboration, notamment, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) est appelée à surveiller de façon particulière certains problèmes de santé liés à l'environnement et à analyser les effets sanitaires de conditions environnementales connues ou émergentes. Elle fournit de l'information et émet les recommandations pertinentes afin de protéger la population, en priorisant les populations vulnérables, en expliquant les moyens de se protéger ou d'éviter une exposition environnementale susceptible d'entraîner des effets à la santé. De plus, elle évalue les impacts à la santé de différents projets en prenant part aux processus d'évaluation et d'autorisation encadrés par d'autres ministères (ex. lieux d'enfouissement techniques, routes, modifications aux schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté, réhabilitation de terrains contaminés). Enfin, la DSPE participe à la diffusion des connaissances afin d'informer et d'outiller adéquatement les institutions et les organismes qui offrent des services directs à une clientèle ou à la population (centres de santé et de services sociaux, municipalités, commissions scolaires, autres organismes ou ministères), pour prévenir les problèmes de santé.

Comme l'harmonisation des pratiques en matière de santé environnementale est un souci partagé par les régions du Québec, la DSPE répond activement aux demandes ponctuelles de collaboration interrégionale et participe à différents

comités suprarégionaux, notamment la Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) et le Groupe de travail sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

L'atteinte des objectifs en santé environnementale est tributaire d'un ensemble de facteurs qui dépassent l'action de la santé publique. Les interventions en santé environnementale et le contrôle des risques environnementaux sont déterminés tant par la *Loi sur la santé publique* que par des lois et règlements qui gouvernent d'autres secteurs d'activité. Par conséquent, la collaboration avec les partenaires d'autres ministères, telle qu'encadrée par l'article 54 de la *Loi sur la santé publique*, s'avère essentielle.

Les objectifs

Les actions régionales décrites dans cette section contribuent à l'atteinte des objectifs du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008* :

Réduire l'incidence, la morbidité et la mortalité des maladies associées à des facteurs de risque environnementaux

- Réduire les taux de morbidité et de mortalité liés aux maladies cardiaques associées à des facteurs de risque environnementaux.
- Réduire les taux de morbidité et de mortalité liés aux maladies respiratoires associées à des facteurs de risque environnementaux.
- Réduire les taux d'incidence et de mortalité liés au cancer de la peau, au cancer des voies respiratoires et à d'autres cancers associés à des facteurs de risque environnementaux.
- Réduire la mortalité et la morbidité associées aux maladies d'origine hydrique, aux intoxications d'origine biologique ou chimique.
- Prévenir les problèmes de santé liés à des risques environnementaux émergents, dont les événements climatiques extrêmes.

⁴³ Le texte est repris ou adapté du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*.

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
Les activités portant sur la qualité de l'air extérieur et intérieur⁴⁴			
<p>72. Conduite d'enquêtes (épidémiologiques ou autres) et organisation d'activités appropriées lorsque sont signalés des problèmes de santé liés à la qualité de l'air intérieur ou à la salubrité.</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que tous les signalements liés à la qualité de l'air intérieur ou à la salubrité dans les écoles, les services de garde à l'enfance, les bâtiments d'habitation et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) fassent l'objet d'une enquête. <p>72.1 Assurer l'investigation des cas primaires, la prévention des cas secondaires et le contrôle des éclosions, liés à la qualité de l'air intérieur ou à la salubrité, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuant les enquêtes à la suite des signalements reçus; • soutenant les services de garde à l'enfance, les écoles, les propriétaires de bâtiments d'habitation et les établissements du RSSS dans la recherche de solutions temporaires ou permanentes. 	<p>La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) réalise les interventions requises en collaboration avec les autres intervenants impliqués (ex. CSST, écoles).</p> <p>De 2004 à 2008, la DSPE a procédé à neuf enquêtes dans les écoles, sept enquêtes dans les centres de la petite enfance (CPE) et cinq enquêtes dans les établissements publics et privés du RSSS.</p>	<p>CPE CSSS CSST Écoles Municipalités</p>
<p>73. Activités d'information et de sensibilisation auprès de la population sur :</p> <p>- les moyens de réduire l'exposition aux aéroallergènes ou aux irritants dans l'environnement intérieur;</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que la population soit informée annuellement sur les mesures de protection contre le smog, sur l'herbe à poux, et, au besoin, sur les moyens de réduction d'exposition aux aéroallergènes. <p>73.1 Collaborer avec les centres de santé et de services sociaux (CSSS) au déploiement des activités d'information et de sensibilisation, auprès de la population, sur les moyens de réduire l'exposition aux aéroallergènes ou aux</p>	<p>De l'information sur la qualité de l'air intérieur a été dispensée sur une base individuelle ou lors d'événements spéciaux, à certains groupes de citoyens. En 2007 et en 2008, la DSPE a répondu à plus de 70 appels de citoyens préoccupés</p>	<p>CSSS Médias MRC Municipalités</p>

⁴⁴ La 1^{re} colonne du tableau présente les activités correspondant à celles identifiées par le PNSP, à l'exception des activités non prévues qui, elles, sont uniquement de niveau régional. Les résultats attendus correspondent aux cibles régionales fixées par l'Agence. À la 2^e colonne, les actions régionales sont celles mises en œuvre par la DSPE. À la 3^e colonne, un état de situation, au 31 décembre 2008, est présenté pour chacune des actions régionales. La 4^e colonne mentionne les partenaires directement concernés par l'action régionale.

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - les mesures de protection lors des avertissements de smog; 	<p>irritants dans l'environnement intérieur, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant des outils d'information. ▶ Voir actions régionales 74.1 et 75.1. 	<p>par la qualité de l'air ou la salubrité de leur domicile; des conseils et des outils ont aussi été fournis à des citoyens victimes d'inondation, afin de réduire les risques de croissance des moisissures dans l'environnement intérieur.</p>	
	<p>73.2 Informer et sensibiliser la population sur la pollution atmosphérique et les précautions à adopter lors des avertissements de smog, par l'intermédiaire des médias, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant des outils d'information. ▶ Voir action régionale 74.2. 	<p>La DSPE collabore à la diffusion des avertissements de smog aux radios et aux partenaires du RSSS. Une fois par année, la DSPE participe à une chronique radio sur le smog et à des capsules radio, notamment sur les méfaits du chauffage au bois.</p> <p>Des communiqués de presse sur la pollution de l'air (mai 2006 et 2007) et le chauffage au bois (janvier 2006, mars 2007) ont été transmis aux médias.</p>	<p>Cliniques médicales CSSS GMF Médias</p>
<ul style="list-style-type: none"> - l'identification de l'herbe à poux et les mesures de contrôle à appliquer dans l'environnement immédiat. 	<p>73.3 Informer et sensibiliser la population sur l'identification et le contrôle de l'herbe à poux, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dressant, par l'intermédiaire d'une enquête, un portrait général des connaissances, attitudes et comportements de la population sur l'herbe à poux; • encourageant l'organisation d'une journée d'identification visuelle de l'herbe à poux dans toutes les municipalités où le portrait des connaissances n'aura pas été satisfaisant; • encourageant la tenue d'une journée annuelle d'arrachage de l'herbe à poux dans les municipalités; • offrant des outils d'information. ▶ Voir actions régionales 74.3 et 75.3. 	<p>La DSPE ne dispose d'aucun profil de la population en ce qui concerne ses connaissances, attitudes et comportements par rapport à l'herbe à poux.</p> <p>Depuis au moins cinq ans, aucune journée d'identification visuelle ou d'arrachage de l'herbe à poux n'a été organisée dans les municipalités de la région, à l'exception de la ville de Repentigny.</p> <p>La DSPE participe annuellement à la diffusion d'une capsule radio sur les effets de l'herbe à poux. Un communiqué de presse à ce sujet a également été transmis aux médias (juillet 2006, 2007 et 2008).</p>	<p>Médias MRC Municipalités</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>74. Activités d'information et de sensibilisation auprès des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des autres secteurs d'activité sur :</p> <p>- les moyens de réduire l'exposition aux aéroallergènes ou aux irritants dans l'environnement intérieur;</p> <p>- les moyens efficaces d'assainissement de la qualité de l'air extérieur;</p>	<p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que de nouvelles activités de formation sur la qualité de l'air intérieur soient élaborées et présentées aux partenaires. • Qu'une activité d'information sur la qualité de l'air extérieur soit présentée aux partenaires annuellement. • Qu'une activité d'information ou de formation sur le contrôle de l'herbe à poux soit présentée aux partenaires. <p>74.1 Informer et sensibiliser les partenaires du RSSS et des autres secteurs d'activité sur les moyens de réduire l'exposition aux aéroallergènes ou aux irritants dans l'environnement intérieur en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant de la formation aux intervenants des CPE; • offrant, sur demande et selon les priorités retenues, de la formation aux intervenants municipaux, des CSSS, des services de garde à l'enfance et du milieu scolaire; • offrant des outils d'information. <p>► Voir action régionale 73.1 et 75.1.</p> <p>74.2 Informer et sensibiliser les partenaires du RSSS et des autres secteurs d'activité sur les moyens efficaces d'assainissement de la qualité de l'air extérieur en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant une expertise de contenu sur les effets de la pollution atmosphérique sur la santé; 	<p>La DSPE a remis le <i>Guide d'intervention intersectorielle sur la qualité de l'air intérieur</i> à certains organismes communautaires (OC) qui interviennent auprès des personnes défavorisées (ex. projet-pilote Habitat-Santé). Le guide a aussi été diffusé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) aux intervenants des secteurs concernés. De plus, au cours des dernières années, la DSPE a diffusé des informations aux inspecteurs municipaux.</p> <p>Une formation sur la qualité de l'air intérieur à l'intention des inspecteurs municipaux et des intervenants des centres locaux de services communautaires (CLSC) a été réalisée en 2003.</p> <p>La DSPE collabore à la diffusion des avertissements de smog aux intervenants du RSSS. Elle offre également un soutien aux partenaires des autres secteurs d'activité en matière d'effets de la pollution atmosphérique sur la santé. En 2005, des informations sur la pollution atmosphérique ont été trans-</p>	<p>CPE CS CSSS Écoles MRC Municipalités</p> <p>ALAP Cliniques médicales CREL CSSS GMF</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>- les mesures de contrôle de l'herbe à poux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • offrant des outils d'information; • diffusant les avertissements de smog. <p>▶ Voir actions régionales 73.2.</p>	<p>mises aux médecins cliniciens par l'intermédiaire du bulletin <i>Le Prévenant</i>.</p>	<p>Médias</p>
	<p>74.3 Informer et sensibiliser les partenaires du RSSS et des autres secteurs d'activité sur les mesures de contrôle de l'herbe à poux en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant de la formation aux intervenants municipaux, des CSSS, du milieu scolaire et aux propriétaires de terrains privés; • offrant des outils d'information. <p>▶ Voir actions régionales 73.3 et 75.3.</p>	<p>La DSPE offre de la formation sur demande aux intervenants municipaux; une formation est réalisée annuellement dans la municipalité régionale de comté (MRC) des Moulins. En 2006 et 2007, des activités de formation ont été offertes aux municipalités des autres MRC. Actuellement, aucune activité de formation sur l'herbe à poux n'a été réalisée auprès des intervenants du service Info-Santé des CSSS.</p> <p>La Table québécoise sur l'herbe à poux (TQHP) diffuse de l'information tandis que la DSPE participe à l'élaboration des outils d'information. Des affiches promotionnelles et des dépliants ont été distribués dans tous les CLSC ainsi qu'aux municipalités.</p>	<p>CS CSSS Écoles MRC Municipalités</p>
<p>75. Soutien des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des autres secteurs d'activité pour :</p> <p>- l'organisation des services publics, sectoriels et intersectoriels sur la qualité de l'air intérieur et l'insalubrité;</p>	<p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une première rencontre avec les CSSS soit organisée dans le but d'amorcer une collaboration afin de développer des services de première ligne en santé environnementale concernant la qualité de l'air intérieur et l'insalubrité. • Qu'un comité régional sur l'herbe à poux soit créé. 		<p>CPE CS CSSS</p>
	<p>75.1 Soutenir les partenaires du RSSS, dont les CSSS, et des autres secteurs d'activité pour l'organisation de services publics de première ligne en matière de</p>	<p>Actuellement, la DSPE assume la réponse en première ligne aux citoyens aux prises avec des problèmes de qualité de l'air intérieur ou d'insalubrité. Les services de</p>	

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - le développement et l'adoption d'une norme sur la ventilation des bâtiments d'habitation; - le contrôle de l'herbe à poux. 	<p>qualité de l'air intérieur et d'insalubrité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant de la formation aux infirmières du service Info-Santé des CSSS; • offrant des outils d'intervention et une expertise de contenu. <p>▶ Voir actions régionales 73.1 et 74.1.</p>	<p>première ligne en CSSS restent à être développés. Une concertation à l'égard des responsabilités des intervenants concernés par la qualité de l'air intérieur est souhaitable.</p>	<p>Écoles MRC Municipalités OC</p>
	<p>75.2 Collaborer, sur demande, aux activités nationales visant le développement et l'adoption d'une norme sur la ventilation des bâtiments d'habitation.</p>	<p>Aucune demande n'a été acheminée à la DSPE à ce sujet.</p>	
	<p>75.3 Soutenir les partenaires municipaux en matière de contrôle de l'herbe à poux en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborant avec les municipalités et les MRC qui amorcent une intervention de contrôle sur leur territoire et celles déjà impliquées dans une telle démarche; • mettant sur pied un comité régional sur l'herbe à poux. <p>▶ Voir actions régionales 73.3 et 74.3.</p>	<p>Actuellement, seule la MRC des Moulins réalise des activités annuelles de sensibilisation et de contrôle de l'herbe à poux. Des liens ont toutefois été effectués avec quelques municipalités des autres MRC pour les sensibiliser au contrôle de l'herbe à poux.</p> <p>À ce jour, il n'existe aucun comité régional sur la problématique de l'herbe à poux.</p>	<p>CS CSSS Écoles MDDEP MRC MTQ Municipalités OC</p>

Les activités liées aux menaces d'origine environnementale

76. Conduite d'enquêtes (épidémiologiques ou autres) et organisation d'activités appropriées lorsque sont signalées :

RÉSULTATS ATTENDUS :

- **Que tous les signalements d'éclosions et d'intoxications à déclaration obligatoire fassent l'objet d'une enquête.**
- **Que les activités appropriées soient effectuées pour tous les signalements impliquant la qualité de l'eau potable ou les eaux récréatives.**

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - des éclosions ou des intoxications potentiellement liées à l'eau potable ou aux eaux récréatives; 	<p>76.1 Réaliser, en collaboration avec les partenaires, les activités appropriées dans le cas d'éclosions ou d'intoxications potentiellement liées à l'eau potable ou aux eaux récréatives, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuant les enquêtes appropriées (épidémiologiques ou autres); • émettant les recommandations pertinentes pour la protection de la population; • contactant les responsables de systèmes de distribution d'eau potable ou les exploitants de plage pour discuter des causes, des problèmes et des mesures prises pour protéger la population. <p>► Voir action régionale 80.1.</p>	<p>La DSPE effectue des enquêtes dans tous les cas d'éclosions et d'intoxications liées à l'eau, de dépassements de normes relatives aux coliformes fécaux, dont le <i>E. coli</i> et assure un suivi des systèmes de distribution d'eau potable hors normes. En 2007-2008, au cours des activités de surveillance des systèmes de distribution, la DSPE est intervenue dans neuf enquêtes d'éclosion.</p>	<p>Cliniques médicales CSSS Exploitants de plage GMF MAPAQ MDDEP Municipalités Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>
<ul style="list-style-type: none"> - des dépassements de normes ou des problématiques pouvant présenter des risques à la santé relativement à la qualité de l'eau potable ou des eaux récréatives; 	<p>76.2 Réaliser, en collaboration avec les partenaires, les activités appropriées dans le cas des dépassements de normes en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable ou des problématiques pouvant présenter des risques à la santé relativement à la qualité de l'eau potable ou des eaux récréatives, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuant, au besoin, les enquêtes appropriées (épidémiologiques ou autres); • émettant les recommandations pertinentes pour la protection de la population; • contactant, au besoin, les responsables de systèmes de distribution d'eau potable ou les exploitants de plage pour discuter des causes, des problèmes et des mesures prises pour protéger la population. <p>► Voir action régionale 80.1.</p>	<p>En ce qui concerne l'eau potable, en 2007-2008, 25 épisodes de contamination par des coliformes fécaux, dont le <i>E. coli</i>, ont entraîné l'émission d'un avis d'ébullition.</p> <p>Par ailleurs, la DSPE a répondu à une quinzaine de demandes d'information de citoyens à l'égard de la qualité des eaux récréatives en 2007 et en 2008. Un communiqué de presse sur les risques à la santé de la baignade en eau polluée a été diffusé en 2006, ainsi qu'une chronique radio en 2006, 2007 et 2008.</p>	<p>Exploitants de plage MAPAQ MDDEP Médias Municipalités Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>- des signalements et des d'éclosions ou d'intoxications (maladies à déclaration obligatoire), comme le prévoit la <i>Loi sur la santé publique</i>.</p>	<p>76.3 Répondre, en collaboration avec les autres partenaires impliqués, aux questionnements des propriétaires de puits en cas d'analyses anormales en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant une expertise de contenu aux propriétaires de puits; • diffusant des capsules et des chroniques radio à l'intention de la population à ce sujet. <p>► Voir action régionale 80.1.</p>	<p>La DSPE répond aux propriétaires de puits qui se questionnent sur la qualité de leur eau potable. En 2007 et en 2008, une vingtaine de demandes ont été reçues. De plus, depuis 2007, des capsules et des chroniques radio sont diffusées annuellement à ce sujet.</p>	<p>MAPAQ MDDEP Médias</p>
	<p>76.4 Réaliser les activités appropriées dans le cas d'éclosions ou d'intoxications à déclaration obligatoire, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuant les enquêtes appropriées (épidémiologiques ou autres); • émettant les recommandations pertinentes pour la protection de la population. <p>► Voir actions régionales 48.1 et 96.1.</p>	<p>Toutes les éclosions et intoxications à déclaration obligatoire d'origine environnementale font l'objet d'une enquête. En 2007 et en 2008, 25 déclarations ont été signalées à la DSPE.</p>	
	<p>76.5 Assurer un système de garde médicale en santé publique 24 heures par jour et 7 jours par semaine (24/7).</p> <p>► Voir action régionale 48.2.</p>	<p>La garde en santé publique 24/7 est assurée par les médecins de la DSPE. Au 31 décembre 2008, elle est partagée entre six médecins. On compte environ 300 appels par année.</p>	<p>Cliniques médicales CSSS Exploitants de plage GMF INSPQ MDDEP MSP MSSS Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>77. Sensibilisation et concertation des partenaires afin que toutes les directions de santé publique aient accès en temps opportun aux signalements et déclarations concernant des éclosions, des intoxications ou des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau.</p>	<p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une vigie sanitaire concernant les éclosions, les intoxications ou les dépassements de normes concernant la qualité de l'eau soit maintenue. • Qu'une activité de sensibilisation à l'importance de la déclaration des signalements relatifs à la qualité de l'eau soit organisée auprès des partenaires au moins une fois. 		
	<p>77.1 Soutenir le service Info-Santé des CSSS afin de s'assurer que soit maintenue la vigie sanitaire des cas de gastro-entérites dans les situations de dépassements des normes en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant de la formation sur la qualité de l'eau à l'intention des intervenants du service Info-Santé des CSSS; • transmettant les outils nécessaires à la vigie sanitaire en temps opportun. <p>► Voir action régionale 80.1.</p>	<p>Le service Info-Santé des CSSS assure déjà une vigie sanitaire dans les cas de dépassements des normes en vertu du <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i> et dans les cas d'éclosion pouvant être liée à l'eau. Les informations requises pour assurer la vigie sanitaire (ex. tableau de systèmes de distribution hors normes, avis d'ébullition) leur sont transmises quotidiennement.</p>	<p>CSSS</p>
	<p>77.2 Soutenir les responsables de systèmes de distribution d'eau potable en cas de dépassements de normes en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborant, sur demande, à leur formation; • offrant une expertise de contenu. <p>► Voir action régionale 80.1.</p>	<p>La DSPE offre un soutien, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en cas de dépassements de normes en vertu du <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i>. De plus, elle a déjà participé à la formation des responsables de systèmes de distribution dans chaque MRC.</p>	<p>MDDEP MRC Municipalités Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>
	<p>77.3 Sensibiliser les responsables de systèmes de distribution d'eau potable, ainsi que les exploitants de plage, en collaboration avec les partenaires, à l'im-</p>	<p>La DSPE reçoit en continu les résultats hors normes des systèmes de distribution d'eau potable par l'intermédiaire des laboratoires accrédités; elle communique</p>	<p>Exploitants de plage MDDEP MRC</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
	<p>portance du signalement rapide des dépassements de normes relatives à la qualité de l'eau, particulièrement à l'égard des coliformes fécaux, dont le <i>E. coli</i>.</p> <p>▶ Voir action régionale 80.1.</p>	<p>avec les responsables de systèmes de distribution et le MDDEP en cas de non-conformité au <i>Règlement sur la qualité de l'eau potable</i>. Les responsables sont contactés pour les sensibiliser à l'importance du signalement rapide.</p>	<p>Municipalités</p> <p>Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>
	<p>77.4 Sensibiliser les médecins cliniciens et les responsables dans les milieux de vie (ex. CPE, écoles, CHSLD et résidences privées) à l'importance du signalement rapide des maladies pouvant être liées à l'eau.</p> <p>▶ Voir actions régionales 47.1, 78.1 et 80.1.</p>	<p>Des signalements pouvant être liés à l'eau potable ont été acheminés à la DSPE par des CHSLD et des écoles. Aucune activité spécifique sur l'importance de la déclaration et du signalement rapides des maladies liées à l'eau n'a été dispensée récemment aux responsables de milieux de vie.</p>	<p>CHSLD privés conventionnés</p> <p>Cliniques médicales</p> <p>CPE</p> <p>CSSS</p> <p>Écoles</p> <p>GMF</p> <p>Résidences privées</p>
<p>78. Promotion du processus de déclaration des cas d'intoxication à déclaration obligatoire d'origine environnementale auprès des médecins et des laboratoires.</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'au moins une activité d'information portant sur l'importance de déclarer les intoxications à déclaration obligatoire d'origine environnementale soit réalisée auprès des médecins cliniciens et des laboratoires. 		
	<p>78.1 Sensibiliser les médecins cliniciens et les laboratoires des établissements de santé et de services sociaux à l'importance de signaler les intoxications à déclaration obligatoire d'origine environnementale, et les informer, au besoin, des nouveaux critères de déclaration, notamment par l'intermédiaire du bulletin <i>Le Prévenant</i>.</p> <p>▶ Voir actions régionales 47.1 et 77.4.</p>	<p>La DSPE a réalisé des activités de formation pour les médecins dans le cadre de la formation médicale continue et a diffusé, en 2001, de l'information par l'intermédiaire du bulletin <i>Le Prévenant</i>, sur la problématique du monoxyde de carbone (CO). Aucune activité de sensibilisation récente n'a toutefois été réalisée.</p>	<p>Cliniques médicales</p> <p>CSSS</p> <p>GMF</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>79. Promotion, auprès de la population et des responsables de résidences de personnes âgées, de services de garde à l'enfance et d'écoles, de l'utilisation d'un avertisseur de monoxyde de carbone.</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une activité d'information concernant l'utilisation d'un avertisseur de CO soit réalisée auprès de la population, des responsables des résidences de personnes âgées, des services de garde à l'enfance, des commissions scolaires (CS), des écoles primaires et secondaires privées et du cégep annuellement. <p>79.1 Promouvoir l'utilisation d'un avertisseur de CO auprès de la population, des responsables de résidences de personnes âgées (CHSLD et résidences privées), des services de garde à l'enfance, des CS, des écoles primaires et secondaires privées et du cégep en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenant les activités d'information, notamment par l'intermédiaire des médias; • offrant des outils d'information. 	<p>En 2004, la DSPE a sensibilisé les responsables des ressources matérielles des CS aux dangers du CO et à l'importance de doter les écoles d'avertisseurs de CO; les résidences de personnes âgées ont été rejointes en 2005.</p> <p>Un numéro du bulletin <i>Regard sur la santé publique lanadoise</i> consacré aux dangers du CO et à l'utilisation d'un avertisseur a été publié en 2007. Des capsules et chroniques radio ont été diffusées à ce sujet en 2007 et 2008.</p>	<p>Cégep régional de Lanaudière CHSLD privés conventionnés CS CSSS CPE Écoles privées Médias Municipalités Résidences privées</p>
<p>80. Participation aux activités encadrées conjointement avec d'autres secteurs d'activité, notamment :</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'une réponse soit fournie, en fonction des priorités retenues, aux demandes de collaboration concernant : <ul style="list-style-type: none"> - la gestion de l'eau potable et des eaux récréatives; - la gestion des risques d'accidents industriels majeurs et la préparation des schémas de sécurité civile; - l'utilisation adéquate des pesticides; - l'évaluation des risques pour la santé et l'organisation d'activités appropriées lors de situations d'urgence d'origine environnementale. 		

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
- la gestion de l'eau potable et des eaux récréatives;	<p>80.1 Collaborer, avec les partenaires des autres secteurs d'activité, à la gestion de l'eau potable et des eaux récréatives.</p> <p>▶ Voir actions régionales 76.1, 76.2, 76.3, 77.1, 77.2, 77.3 et 77.4.</p>	<p>En 2007-2008, la DSPE a été impliquée dans 175 interventions de surveillance et de contrôle des systèmes de distribution d'eau potable de la région, lors de résultats hors normes. Elle est également appelée à intervenir dans les situations où la qualité de l'eau potable ou des eaux récréatives est compromise par la présence de cyanobactéries ou de leurs toxines.</p>	<p>Exploitants de plage MDDEP MRC Municipalités Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>
- la gestion des risques d'accidents industriels majeurs;	<p>80.2 Collaborer à la gestion des risques d'accidents industriels majeurs en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuivant le recensement des installations à risque; • élaborant, avec le responsable des mesures d'urgence de l'Agence et les autres partenaires, des outils facilitant la prise de décision en situation d'urgence; • participant, sur demande, à l'élaboration des schémas et plans de sécurité civile et des schémas de couverture de risques élaborés par les municipalités et les MRC. 	<p>Un recensement des installations à risque d'accidents industriels majeurs du territoire est actuellement en cours.</p> <p>Des outils spécifiques destinés à soutenir les interventions en situation d'accidents industriels majeurs restent à développer.</p> <p>À ce jour, aucune demande de collaboration pour l'élaboration de schémas ou de plans de sécurité civile n'a été reçue par la DSPE.</p>	<p>DRAMU-Agence MDDEP MRC MSP Municipalités</p>
- l'utilisation adéquate des pesticides;	<p>80.3 Collaborer, sur demande, aux activités d'information relatives à l'utilisation adéquate des pesticides, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offrant de la formation aux intervenants municipaux et aux groupes de citoyens; • répondant aux questionnements des citoyens à ce sujet. 	<p>La DSPE reçoit les demandes d'information des citoyens concernant les pesticides et fournit, au besoin, les recommandations appropriées pour protéger la santé de la population.</p>	<p>MAPAQ MDDEP MRC Municipalités</p>
- l'évaluation des risques pour la santé et l'organisation d'activités appropriées lors de situations	<p>80.4 Participer, en collaboration avec le responsable des mesures d'urgence de l'Agence, à l'évaluation des risques pour</p>	<p>La DSPE répond à toute demande de collaboration en situation d'urgence.</p>	<p>DRAMU-Agence MAPAQ</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
d'urgence d'origine environnementale.	la santé lors de situations d'urgence d'origine environnementale, et appliquer les mesures qui s'imposent pour protéger la santé de la population.		MDDEP MRC MSP Municipalités
81. Mise à jour de plans d'urgence s'appliquant aux menaces liées aux agents biologiques, chimiques et physiques.	RÉSULTAT ATTENDU : <ul style="list-style-type: none"> • Que le <i>Plan d'action sur la chaleur accablante</i> et un plan des mesures d'urgence relatives à la santé environnementale soient adoptés. 		
	81.1 Structurer la réponse aux situations d'urgence liées aux agents biologiques, chimiques et physiques, notamment les événements climatiques extrêmes, en : <ul style="list-style-type: none"> • adoptant le <i>Plan d'action sur la chaleur accablante</i>; • finalisant et adoptant un plan des mesures d'urgence relatives à la santé environnementale; • effectuant la mise à jour de ces plans au besoin. 	<p>La DSPE a produit le <i>Plan d'action sur la chaleur accablante</i>, appliqué depuis 2006 mais dont la version finale reste à adopter. En 2005, un article sur la chaleur accablante a été publié dans le bulletin <i>Le Prévenant</i>.</p> <p>La DSPE a élaboré une version préliminaire du plan des mesures d'urgence relatives à la santé environnementale. Celle-ci devra être révisée à la lumière des développements en matière de gestion des risques environnementaux, et arrimée au <i>Plan régional de la sécurité civile de Lanaudière-Mission santé</i>.</p>	CSSS DRAMU-Agence
82. Activités d'information et de sensibilisation auprès de la population sur les mesures efficaces pour :	RÉSULTATS ATTENDUS : <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités d'information sur les cyanobactéries et sur les problématiques environnementales émergentes soient réalisées au besoin. • Que des activités d'information sur la réduction des méfaits liés à la chaleur accablante soient réalisées au moins une fois par année. 		
	82.1 Collaborer avec les partenaires aux activités d'information et de sensibilisation	La DSPE participe depuis 2005 à la gestion des cyanobactéries en eaux	CSSS

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>- contrer les effets des événements climatiques extrêmes.</p>	<p>relatives aux risques environnementaux émergents, notamment les cyanobactéries, le bruit communautaire, la pollution agricole, la contamination alimentaire et les nouvelles technologies, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenant la participation aux activités de gestion liées aux cyanobactéries; • offrant de la formation, des outils d'information et d'intervention et une expertise de contenu; • répondant aux questionnements des citoyens à l'égard de ces risques. 	<p>récréatives et réservoirs d'eau potable. En 2007 et en 2008, des formations ont été offertes aux municipalités, responsables de systèmes de distribution d'eau potable et exploitants de plage, en collaboration avec les partenaires. Des rencontres d'information à l'intention de la population ont été tenues, sur demande, dans les municipalités touchées. Les autres activités relatives à ce dossier incluent la distribution des outils existants et la participation aux groupes de travail des organismes de bassin versant.</p> <p>La DSPE a répondu à des questionnements concernant, notamment, les stations de bases de télécommunication, le bruit communautaire et la pollution agricole.</p>	<p>Exploitants de plage MAMROT MAPAQ MDDEP MRC MSP MSSS Municipalités Organismes de bassin versant Responsables de systèmes de distribution d'eau potable</p>
	<p>82.2 Informer et sensibiliser la population sur les moyens de réduire les méfaits associés à la chaleur accablante en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenant les activités d'information, notamment par l'intermédiaire des médias; • offrant des outils d'information. 	<p>Une chronique radio sur les moyens de réduire les méfaits associés à la chaleur accablante est diffusée chaque été. Un communiqué de presse à ce sujet a également été distribué aux médias (2005 à 2007). Des outils de sensibilisation sont distribués annuellement aux CSSS, CPE, municipalités et autres partenaires.</p>	<p>CPE CSSS Médias MRC Municipalités</p>
<p>Les activités liées aux menaces d'origine environnementale</p>			
<p>83. Activités d'information et de sensibilisation :</p>	<p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de sensibilisation et d'information sur le radon soient réalisées en conformité avec le plan d'action national. • Qu'une activité de sensibilisation concernant les rayons ultraviolets soit organisée annuellement. 		

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>- auprès de la population et des intervenants afin de réduire les risques liés à l'exposition au radon domiciliaire;</p>	<p>83.1 Soutenir l'implantation de la Stratégie de protection de la santé publique contre le radon au Québec selon les orientations du MSSS, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • collaborant à la mise en œuvre des plans d'action du Comité intersectoriel québécois sur le radon; • participant à l'information et à la sensibilisation de la population. 	<p>À ce jour, il n'existe pas de données exhaustives et précises sur la présence de radon dans la région. Aucune demande de collaboration n'a été reçue à ce sujet.</p>	<p>CSSS Médias MRC MSSS Municipalités</p>
<p>- auprès de la population afin de protéger les jeunes âgés de 18 ans et moins contre les rayons ultraviolets.</p>	<p>83.2 Informer et sensibiliser la population et les partenaires sur les rayons ultraviolets, notamment en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenant l'implantation d'interventions efficaces issues du Comité intersectoriel sur la prévention des cancers de la peau du MSSS pour contrer les effets des rayons ultraviolets, particulièrement à l'intention des enfants âgés de 18 ans et moins. 	<p>En 2005, la DSPE a émis un communiqué de presse sur les rayons ultraviolets et le cancer de la peau. Elle diffuse aussi annuellement une capsule radio à ce sujet. La DSPE a également réalisé des activités d'information dans les services de garde à l'enfance et les camps de vacances. De plus, les CSSS et les services de garde à l'enfance ont été mis à contribution pour informer les parents concernant les moyens efficaces pour protéger leurs enfants, notamment par la diffusion de dépliants aux CSSS, du bulletin <i>L'Express Garderie</i>, de conseils aux parents par les infirmières lors d'activités ou de services offerts aux enfants âgés de 5 ans et moins.</p>	<p>Camps de vacances CPE CSSS Écoles Médias MSSS Municipalités</p>

Les activités visant à améliorer la qualité de vie et à promouvoir des environnements sains et sécuritaires

84. Participation aux activités encadrées légalement par d'autres secteurs d'activité concernant, notamment :

RÉSULTAT ATTENDU :

- **Qu'une collaboration soit maintenue auprès des partenaires concernant tout projet pouvant avoir un impact sur la santé environnementale.**

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
- l'évaluation et l'examen des projets ayant des conséquences sur l'environnement;	<p>84.1 Collaborer, sur demande, à l'évaluation et l'examen des projets ayant des conséquences sur l'environnement, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • produisant des avis et des commentaires. ▶ Voir actions régionales 18.1, 22.1, 37.2, 39.1, 103.1 et 103.2. 	La DSPE collabore aux différentes étapes de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. En 2007 et 2008, elle a participé à l'analyse de six projets, dont trois ont fait l'objet, jusqu'à présent, de séances d'information et de consultations publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).	<p>MAMROT MDDEP MRC MSSS Municipalités</p>
- l'application de la politique relative à la protection des sols et à la réhabilitation des terrains contaminés;	<p>84.2 Collaborer à l'application de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifiant la conformité des plans de réhabilitation de terrains contaminés aux lignes directrices du groupe technique d'évaluation. 	En 2004 et en 2005, la DSPE a participé, sur demande du MDDEP, au groupe technique d'évaluation chargé d'évaluer des projets de réhabilitation de terrains contaminés.	<p>MDDEP</p>
- la consultation publique concernant les projets d'élevage porcin;	<p>84.3 Collaborer, sur demande, aux consultations publiques relatives aux projets d'élevage porcin, comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.</p>	La DSPE participe aux commissions concernant des projets environnementaux susceptibles d'avoir des impacts sur la santé de la population, notamment les projets d'élevage porcin.	<p>MAMROT MAPAQ MDDEP MRC MSSS Municipalités</p>
- la révision des schémas d'aménagement.	<p>84.4 Participer à l'évaluation des schémas d'aménagement des MRC au moment de leur adoption, leur modification et leur révision et émettre les avis demandés, comme le prévoit la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Voir actions régionales 18.1, 22.1, 37.2, 39.1, 39.5, 103.1 et 103.2. 	La DSPE reçoit et analyse les schémas d'aménagement des MRC et transmet ses commentaires au MSSS et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). En 2007 et 2008, la DSPE a produit 34 commentaires concernant des projets de règlements, des règlements de contrôle intérimaire et les schémas d'aménagement et de développement révisés en provenance des MRC.	<p>MAMROT MDDEP MRC MSSS Municipalités</p>

ACTIVITÉS DU PNSP	ACTIONS RÉGIONALES	ÉTAT DE SITUATION	PARTENAIRES
<p>85. Soutien aux communautés dans des approches de développement durable.</p>	<p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'au moins une activité de soutien en matière d'aménagement urbain et de transport durable soit réalisée. 		
	<p>85.1 Soutenir les initiatives régionales et locales en matière de développement durable des communautés, notamment en ce qui concerne l'aménagement urbain et le transport durable.</p> <p>► Voir actions régionales 39.3 et 103.1.</p>	<p>La DSPE collabore, sur demande, avec les organismes de la région, notamment la Table de concertation sur les véhicules hors route de la Conférence régionale des élus(es) (CRE) de Lanaudière et les organismes de bassin versant.</p>	<p>CRE MRC Municipalités OC Organismes de bassin versant</p>